

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 février 2005
(convocation du 14 février 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

ABSENTS :

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réalisation sur 4 ans de travaux courants de voirie sur le territoire de la Communauté Urbaine - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer les marchés

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la réalisation des travaux courants de voirie pour les 4 années à venir, concernant notamment les petites interventions, la maçonnerie, les chaussées, les pavages, l'asphalte, les clôtures, etc, il a été lancé un appel d'offres ouvert, au niveau européen, pour l'attribution de ces prestations dans le cadre de marchés à bons de commandes, en application des dispositions de l'article 71 I du Code des Marchés Publics.

Le recours à ce type de procédure, résulte de la nécessité de répondre à la grande diversité des interventions, en divers milieux et au rythme des besoins, étais dans le temps ou dépendant de contraintes extérieures ; étant précisé que les opérations présentant une certaine importance et une certaine homogénéité, n'entrent pas dans ce dispositif et font l'objet d'appels à concurrence spécifiques.

Il résulte également de la nécessité de faire face aux actions de maintenance et de sécurité sur 2400 Km de voies, constituant par essence des opérations non prévisibles ou urgentes et non réalisables par les équipes de régie communautaires.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance du territoire communautaire (55.000 hectares, 27 Communes), il n'apparaissait pas possible de confier ces travaux à une seule Entreprise.

C'est pourquoi il a été retenu le principe de 30 lots, correspondant notamment à des travaux de nature différente, tant par leur objet, que par les milieux dans lesquels ils s'exécutent et qui ont déjà justifié le découpage du territoire communautaire en circonscriptions géographiques, regroupant plusieurs communes de nature voisine.

En outre, les lots 19 à 27 nécessitent, pour les Entreprises retenues, la mobilisation rapide de moyens de nature à faire face aux fortes intempéries (inondations, neige, etc), ce qui impliquait un recours à des entreprises de tailles diverses et allait dans l'intérêt de l'allotissement, lequel doit, du point de vue des principes des Marchés Publics, être de nature à faciliter l'accès des P.M.E. à la commande publique et à augmenter le nombre de compétiteurs.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'appel d'offres du 9 février a arrêté comme suit l'attribution de 29 des 30 lots, en vue de la signature de 29 marchés :

Lot	Désignation	Entreprise ou groupement	Montant en €uros	
			H.T. minimum	H.T. maximum
1	Petites interventions - 1 er	STR / CGTP 2M	420 000	1 680 000
2	Petites interventions - 2 ème	ETPR / FAYAT TP	560 000	1 680 000
3	Petites interventions - 3 ème	LPF Travaux Publics	560 000	1 680 000
4	Petites interventions - 4 ème	SOPEGA TP / CREGUT	560 000	1 680 000
5	Petites interventions - 5 ème	FAYAT TP / SARAMITE TP	560 000	1 680 000
6	Petites interventions - 6 ème	ENTP / MALET / DRIVER TP	560 000	1 680 000
7	Petites interventions - 7 ème	MALET / SANZ TP	560 000	1 680 000
8	Petites interventions - 8 ème circonscription	SOMOPA / LAGORCE / DEVIN LEMARCHAND	664 000	2 000 000
9	Petites interventions - 9 ème circonscription	SOMOPA / LAGORCE / DEVIN LEMARCHAND	664 000	2 000 000
10	Maçonnerie - 1 er circonscription	STR / CMR	2 132 000	6 400 000
11	Maçonnerie - 2 ème	ETPR / FAYAT TP	2 132 000	6 400 000
12	Maçonnerie - 3 ème	PEPERIOT-SOBEBO	2 132 000	6 400 000
13	Maçonnerie - 4 ème	CREGUT Atlantique / SOPEGA	2 132 000	6 400 000
14	Maçonnerie - 5 ème	FAYAT TP / SARAMITE TP	2 132 000	6 400 000
15	Maçonnerie - 6 ème	ENTP / MOTER	2 132 000	6 400 000
16	Maçonnerie - 7 ème	SANZ TP / MALET	2 132 000	6 400 000
17	Maçonnerie - 8 ème	PORTE / SOMOPA / LAGORCE	2 532 000	7 600 000
18	Maçonnerie - 9 ème	COLAS SO / APPIA Nord	2 532 000	7 600 000
19	Chaussée - 1 er circonscription	STR / CMR	2 132 000	6 400 000
20	Chaussée - 2 ème circonscription	ETPR / FAYAT TP	2 132 000	6 400 000
21	Chaussée - 3 ème circonscription	EUROVIA Gironde	2 132 000	6 400 000
22	Chaussée - 4 ème circonscription	CREGUT Atlantique /SOPEGA	2 132 000	6 400 000
23	Chaussée - 5 ème circonscription	SCREG SO	2 132 000	6 400 000
24	Chaussée - 6 ème circonscription	MOTER / ENTP	2 132 000	6 400 000
25	Chaussée - 7 ème circonscription	SANZ TP / MALET	2 132 000	6 400 000
26	Chaussée - 8 ème circonscription	PORTE	2 532 000	7 600 000
27	Chaussée - 9 ème circonscription	COLAS SO / APPIA Nord	2 532 000	7 600 000
28	Pavage - 27 communes	PORTE / SOMOPA	1 612 000	4 840 000
29	Asphalte - 27 communes	PEPERIOT SOBEBO / SMAC	1 612 000	4 840 000
30	Clôtures - 27 communes	(Reste à attribuer)	1 332 000	4 000 000
		Montant Total HT	49 640 000	149 440 000

Ces marchés seront conclus pour une période de 4 ans à compter de leur date de notification.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au titre des exercices considérés aux articles et chapitres suivants :

- Article 2315 – chapitre 23 – fonction 8220
- Article 61523 – chapitre 011 – fonction 8222

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer les marchés en cause avec les prestataires retenus par la Commission d'appel d'offres.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 AVRIL 2005

M. ALAIN DAVID